

Séance du Conseil provincial du 25 janvier 2008 : question orale d'actualité – pénurie de lits dans les hôpitaux namurois

Lors des fêtes de fin d'année, les chaînes de télévision, notamment RTL-TVi, se sont émues de la pénurie de lits ayant frappé certaines régions du pays et en particulier Namur, en raison, principalement, d'une épidémie d'infections des voies respiratoires touchant le plus souvent des personnes âgées.

Aujourd'hui, alors que l'attention des médias est retombée, la pénurie de lits fait toujours rage dans certains hôpitaux namurois. Une telle pénurie représente une situation difficile pour tous les malades n'ayant pu être accueillis comme ils étaient en droit d'attendre de l'être. C'est une souffrance aussi pour les familles de voir leurs proches refoulés au moment de l'admission, le plus souvent aux urgences.

Une situation de pénurie est déjà difficilement acceptable lorsqu'elle est de courte durée. Elle l'est encore moins lorsqu'elle perdure pendant plusieurs semaines, et ce dans les hôpitaux privés et publics, en particulier dans les urgences. Elle est d'autant plus inquiétante qu'avec le vieillissement de notre population, des problèmes de cet ordre sont appelés à se reproduire, voire à s'amplifier.

La pénurie de lits dans les hôpitaux namurois revêt aussi un caractère structurel pour certaines disciplines, comme en attestent certaines études scientifiques. Ainsi, une étude effectuée par le Centre fédéral d'expertise des soins de santé et citée par le journal le Soir de ce mercredi, souligne la gravité de la pénurie de lits gériatriques dans les hôpitaux namurois. Les hôpitaux de la Province ne comptent ainsi globalement que 184 lits « G » alors que, compte tenu de sa population, ils devraient en compter 371. Pour respecter la norme, fixée par un A.R. de 1984, de 5 lits « G » (lits gériatriques) pour 1.000 habitants de 65 ans et plus, il faudrait donc au minimum doubler le nombre de lits « G » en Province de Namur. L'étude soulignait aussi le caractère spécifique de la situation namuroise.

La majorité provinciale a fait, à juste titre selon moi, du médico-social une de ses priorités. A mes yeux, le rôle de la Province en matière hospitalière ne se limite pas à la participation au financement des hôpitaux publics mais la Province doit également contribuer à la structuration de l'offre tous réseaux confondus. Si la Région wallonne dispose de compétences dans le financement des infrastructures hospitalières et si l'entité fédérale intervient également plus largement dans le financement des hôpitaux, la Province, comme dans d'autres matières, doit pouvoir rassembler les forces vives pour défendre les intérêts des Namurois, et, spécialement ici, ceux des moins bien portants parmi eux.

Ceci m'amène à poser au Député provincial en charge de la santé les questions suivantes :
Que faites-vous pour structurer l'offre ? Quelles initiatives avez-vous prises et comptez-vous prendre pour encourager l'augmentation de la capacité des hôpitaux en termes de lits ?

Au nom du groupe cdH, je vous remercie.

Patrick BISCARI
Conseiller provincial